

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **36 (1937)**

Heft 1-2: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La seconde partie est plus spécialisée. C'est ainsi que pour les sciences, trois options sont offertes aux candidats: mathématiques et physique; physique, chimie, sciences naturelles; sciences appliquées.

Le programme de mathématiques est sensiblement du niveau de celui des mathématiques générales. Les examens oraux comportent des leçons et des interrogations.

Une bonne partie des candidats au professorat est formée par les meilleurs élèves des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices. Le cycle ordinaire des études dans ces écoles normales est de trois ans. Dans un certain nombre de centres régionaux, il est prolongé par une «quatrième année», à laquelle les élèves n'ont accès qu'à la suite d'un examen, et où ils sont préparés à la première partie du professorat.

Toutefois, il faut noter, surtout depuis quelques années, qu'un nombre important de candidats provient de l'enseignement secondaire (classes de préparation organisées dans certains lycées ou collèges, classes de mathématiques spéciales ou de rhétorique supérieure).

La première partie de l'examen du professorat sert en même temps de concours d'admission aux Ecoles normales d'Enseignement primaire supérieur de Fontenay-aux-Roses (enseignement féminin) et de Saint-Cloud (enseignement masculin). Pour les sciences, le nombre d'admis à ces écoles est annuellement de douze à quinze.

Ces écoles qui jouent, pour le Primaire supérieur, le rôle des Ecoles normales de Sèvres et de la rue d'Ulm pour le Secondaire, préparent leurs élèves à la seconde partie du professorat. Mais cet examen est ouvert naturellement à d'autres candidats, dont beaucoup sont des instituteurs, des professeurs délégués et des étudiants inscrits dans les Facultés.

Le niveau des épreuves de ces examens du professorat est élevé et correspond à une bonne culture générale, en même temps qu'à de solides connaissances dans chaque spécialité.

Il ne peut être question d'étudier à l'heure actuelle les modifications que les projets de réforme du second degré pourront apporter aux modalités de préparation des professeurs. Toutefois, on peut prévoir que les agrégations, avec leur niveau actuel, seront conservées comme concours normal de recrutement des maîtres de cet enseignement.

* * *

Nous avons essayé de donner, dans ces pages, quelques aperçus sur l'état actuel de l'enseignement des mathématiques du second degré en France. Mais, en terminant ces lignes, nous avons la sensation d'avoir été bien incomplets et de n'avoir fait comprendre qu'imparfaitement sa vie profonde et ses aspects multiples, souvent changeants.

Dans une conférence faite à la Société mathématique de France le

25 avril 1928, M. Emile BLUTEL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire, l'un des animateurs dont l'influence sur l'enseignement des mathématiques au cours des vingt dernières années a été profonde, contait, à propos de l'idée, très répandue dans le public, qu'une bonne mémoire est indispensable pour réussir dans cette discipline, l'anecdote suivante:

« C'était l'avis d'Anatole France qui, apprenant ma qualité, le jour où je lui fus présenté, dans une librairie de Tours, me dit: « Ah, vous inspectez les professeurs de mathématiques ? J'ai eu autrefois des camarades qui réussissaient bien en cette matière: ils avaient tous beaucoup de mémoire ». Ma campagne visant un renouvellement des méthodes était alors amorcée, et je lui répondis en riant: « Nous avons changé tout cela ». Mon affirmation lui parut sans doute un peu excessive, mais elle lui montra que j'avais senti la pointe. »

« Nous avons changé tout cela » — ou, plutôt, nous essayons de « changer tout cela », c'est-à-dire tout ce qui, soit dans l'ensemble de l'édifice scolaire, soit dans le détail de telle ou telle discipline, de telle ou telle méthode, nous paraît mal adapté, vieilli, quelquefois néfaste. C'est ce constant travail, qui ne s'achèvera jamais, dont nous avons tenté de fixer quelques points. Notre profond désir est d'avoir au moins donné l'impression que, si des modifications sont apportées, si des réformes sont poursuivies, jamais ne sont perdus de vue le bon sens et l'harmonie, qui restent comme un besoin de la pensée française.

Paris, mars 1937.

J. DESFORGE,

*Professeur au Lycée Saint-Louis,
Paris.*

G. ILIOVICI,

*Professeur au Lycée Buffon,
Paris.*

GRÈCE

Sur l'enseignement des mathématiques en Grèce.

ORGANISATION SCOLAIRE. NOUVEAUX TYPES D'ÉCOLES.

Avant 1929, il y avait en général pour l'enseignement secondaire, deux cycles. Le premier cycle était de trois ans et constituait le gymnase inférieur appelé *école hellénique* et le second cycle comprenait quatre classes dénommées *gymnase*. La première classe du premier cycle recevait des élèves ayant fait leurs études dans les établissements d'enseignement primaire qui comprenaient quatre classes. Pour qu'un enfant fût inscrit en première année de l'école primaire, il fallait qu'il fût âgé de six ans au moins.